

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DELIBERATION N°CP08/07/2022/9/ 60 DOSSIER N°5244	COMMISSION N° 9	CP - ENFANCE, FAMILLES ET SANTÉ
--	----------------------------------	---------------------------------

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX
Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Laurent DAULNY à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Marie-Thérèse VIALLE
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : Subvention annuelle de fonctionnement aux maisons d'assistants maternels

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Enfance-Famille-
Jeunesse

Rapporteur : Mme Laurence CHEVREUX



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP08/07/2022/9/60 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,


- autorise le versement de la subvention aux structures « Maisons d'Assistants Maternels » de Bellegarde en Marche, de Felletin, de Le Grand Bourg, de Flayat, de Gentioux Pigerolles, de Bonnat, de Vallière, de La Souterraine, de Montboucher, de Champagnat, de Saint Yrieix les Bois, d'Ahun, de Saint Sulpice les Champs, de Lavaveix les Mines, de Trois Fonds, de Nouhant et de Jarnages au titre de l'année 2022, pour un montant total de 32 000 € :

Le détail des subventions accordées est le suivant :

- La Maison d'Assistants Maternelles de Bellegarde en Marche : une subvention de 1 600 €.
- La Maison d'Assistants Maternelles de Felletin : une subvention de 1 600 €.
- La Maison d'Assistants Maternelles du Grand Bourg : une subvention de 2 400 €.
- La Maison d'Assistants Maternelles de Flayat : une subvention de 1 400 €.
- La Maison d'Assistants Maternelles de Gentioux-Pigerolles : une subvention de 1 600 €.
- La Maison d'Assistants Maternelles de Bonnat : une subvention de 2 000 €.
- La Maison d'Assistants Maternelles de Vallière : une subvention de 800 €.
- La Maison d'Assistants Maternelles de La Souterraine : une subvention de 2 400 €.
- La Maison d'Assistants Maternelles de Montboucher : une subvention de 1 600 €.
- La Maison d'Assistants Maternelles de Champagnat : une subvention de 1 600 €.
- La Maison d'Assistants Maternelles de Saint Yrieix les Bois : une subvention de 2 400 €.
- La Maison d'Assistants Maternelles d'Ahun : une subvention de 2 400 €.
- La Maison d'Assistants Maternelles de Saint Sulpice les Champs : une subvention de 1 600 €.
- La Maison d'Assistants Maternelles de Lavaveix les Mines : une subvention de 2 200 €.
- La Maison d'Assistants Maternelles de Trois Fonds : une subvention de 2 400 €.
- La Maison d'Assistants Maternelles de Nouhant, une subvention de 1 600 €.
- La Maison d'Assistants Maternelles de Jarnages, une subvention de 2 400 €.

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions et avenants (modèles ci-joints) liant le Conseil Départemental à ces nouvelles structures (documents ci-annexés) ;
- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental chapitre 934.1 article 657416.

Pour l'ensemble des demandes

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 
ID : 023-222309627-20220711-CP2022217-DE

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET